



Andrézieux-Bouthéon (42)

Comité
Local
d' **I**nformation
et de **C**oncertation

2^{ème} réunion, le 9 juin 2006

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. LISTE DES PRÉSENTS	3
3. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
3.1. ACCUEIL PAR MME LA SOUS-PRÉFÈTE	4
3.2. ORDRE DU JOUR	4
3.3. POINT SUR L'ACTIVITÉ SNF EN 2005	4
3.3.1. INTERVENTION DE M. JERONIMO : RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	4
3.3.2. QUESTIONS-RÉPONSES	4
3.4. PRÉSENTATION DU PROJET FINALISÉ DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) ET DES NOUVEAUX SCHÉMAS D'ALERTE DU PLAN D'OPÉRATION INTERNE (POI) DE SNF	5
3.4.1. INTERVENTION DE M. ROBIN (SIDPC) ET DE M. CHIROUZE (DRIRE) CONCERNANT LE PPI	5
3.4.2. QUESTIONS RÉPONSES	6
3.5. PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ	7
3.5.1. INTERVENTION DE M. CHIROUZE (DRIRE)	7
3.5.2. INTERVENTION DE M. GUEHO CONCERNANT LE SGS	8
3.5.3. QUESTIONS RÉPONSES	9

Compte rendu rédigé sous la responsabilité de la DRIRE Rhône-Alpes, Groupe de Subdivisions de la Loire, par :



Michel PERRIER

Mas Voisin Nord

38780 EYZIN PINET

1. INTRODUCTION

Par Arrêté Préfectoral du 12 juillet 2005, conformément au Décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 et à sa circulaire d'application du 26 avril 2005, le Préfet de la Loire a créé le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site SNF à Andrézieux-Bouthéon.

Ce CLIC est composé de 30 membres répartis en 5 collèges présentés dans le compte-rendu de sa première réunion en date du 14 septembre 2005. La deuxième réunion a eu lieu le 9 juin 2006 à 9 heures à la sous-préfecture de Montbrison.

2. LISTE DES PRESENTS

Collège "administrations"

Préfecture du département de la Loire

Mme MARTINEZ POMMIER – Sous-Préfète de Montbrison

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)

M. Bruno ROBIN
Mme Eliane D'ALFONSO

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

M. Patrick LEBUY

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

M. Pierre BAENA
M. Vincent CHIROUZE

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

Mme Christine ALBOUY

Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTE-FP)

M. Alain FOUQUET

Collège "collectivités territoriales"

Commune d'Andrézieux-Bouthéon

M. Jean-Claude SCHALK – Maire

Commune de Saint-Bonnet-les-Oules

M. Roger CHAPUIS – Maire, vice-Président du CLIC

Commune de Veauche

M. Antoine FARISSIER – Adjoint

Commune de La Fouillouse

M. Francis BONNARDEL, conseiller municipal

Communauté d'agglomération Loire-Forez

M. Claude CHAUT

Collège "exploitants"

Société SNF SAS

M. Philippe JERONIMO – Directeur Général
M. Pierre-Jean GALLO – Coordinateur sécurité
M. Yann GUEHO – Responsable Environnement

Conseil Général de la Loire – Délégation Infrastructures

M. Yves DADOLE – Directeur Adjoint

Collège "riverains"

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Loire

M. Jacquy BORNE – Vice Président

Association Qualité du cadre de vie de Saint-Bonnet-les-Oules

Mme Marie-Paule MERIEUX
Mme Dominique MICHARD

Association Familiale Laïque de Veauche

Mme Solange MENIGOT

Collège "salariés"

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et membres élus de SNF

M. Mohamed EL BOUAINBI
M. Richard PERNOT
M. Stéphane GONZALES
M. Gérald DUCH

Salariés des sociétés sous-traitantes

M. Lionel CAZÉ

3. COMPTE RENDU DE LA REUNION

3.1 ACCUEIL PAR MME LA SOUS-PREFETE

Mme la sous-préfète ouvre la réunion en rappelant son contexte : deuxième réunion du CLIC mis en place pour le site SNF d'Andrézieux-Bouthéon et en rappelant l'ordre du jour comprenant en particulier le projet de Plan Particulier d'Intervention PPI.

3.2 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Point sur l'activité de S.N.F. en 2005
- 2) Présentation du projet finalisé de plan particulier d'intervention (PPI)
- 3) Présentation du système de gestion de la sécurité (SGS)
 - a. Résultat des inspections du SGS par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
 - b. Informations relatives aux améliorations portant sur la sécurité et les exercices d'alerte
- 4) Présentation des nouveaux schémas d'alerte intégrés dans le Plan d'Opération Interne (POI) de SNF
- 5) Questions diverses

3 POINT SUR L'ACTIVITE SNF EN 2005

3.3.1 Intervention de M. JERONIMO : rappel de la présentation de l'entreprise

Voir fichier support de présentation : "CLIC-09-06-06-JT"

Le Groupe SNF est le premier producteur mondial de polyacrylamides. Le produit est utilisé essentiellement pour ses propriétés floculantes et coagulantes pour le traitement des eaux et la fabrication du papier et pour son caractère viscosifiant pour la récupération assistée du pétrole. SNF est le premier industriel et exportateur de la Loire. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe est de 740 millions d'euros pour 2000 personnes réparties dans le monde essentiellement en Europe, Nord Amérique et Asie. La production annuelle est de 275 000 t de polyacrylamides réparties sur 17 usines soit 37 % du marché mondial. La croissance du Groupe SNF est constante de 1990 à 2005 suivant la croissance du marché de traitement de l'eau. A ce titre, les projets conduits en 2005 sont essentiellement la construction de nouvelles usines pour satisfaire les besoins de pays tels que l'Inde, la Chine, l'Indonésie et le Pakistan qui mettent en place actuellement le traitement des eaux usées. 50 % du chiffre d'affaires est réalisé pour le traitement des eaux résiduaires urbaines. Le reste est réalisé en partie pour la récupération assistée du pétrole pour lequel on peut récupérer 15 à 20 % de pétrole en plus avec un coût de traitement de 15 à 20 dollars par baril.

Le site d'Andrézieux-Bouthéon a été retenu en raison de la place qu'il offrait pour mettre en œuvre les nouvelles technologies de production, de protection de l'environnement, de sécurité et de protection des populations riveraines. En 2005, le chiffre d'affaires a été de 290 millions d'euros pour 650 personnes sur le site d'Andrézieux-Bouthéon et 150 emplois induits.

3.3.2. Questions-réponses

Mme MENIGOT (AFL Veauche) demande préalablement si le produit fabriqué permet de récupérer des pétroles plus épais ou des mélanges eau pétrole. **M. JERONIMO (SNF)** précise que l'extraction du pétrole se fait en poussant le pétrole avec de l'eau. 70 % du pétrole reste en moyenne dans le champ pétrolifère, on arrive à améliorer

ce taux d'extraction par récupération assistée (par introduction de gaz, de vapeur et d'une solution d'eau et de polymères).

M. Jacquy BORNE (FRAPNA) précise que si le polymère pur n'est pas toxique, le monomère l'est, et demande quel est le pourcentage de monomère restant dans le produit final et demande s'il y a un risque de pollution des nappes par les acrylamides. **Mme MENIGOT (AFL Veauche)** complète la question en interrogeant sur la biodégradabilité du produit ? **M. JERONIMO (SNF)** répond en précisant que l'entreprise dispose des agréments pour l'utilisation de son produit pour le traitement de l'eau potable. En Europe, le taux résiduel d'acrylamide est à 200 à 250 ppm selon les pays et aux USA, elle est de 500 ppm. Par ailleurs, l'absence de fourniture de polyacrylamide (floculant) entraînerait une pollution des eaux au niveau des stations d'épuration. L'acrylamide dans le polyacrylamide, qui est biodégradable est peu nocif. Par ailleurs l'utilisation de ces produits est ancienne et l'on dispose aujourd'hui d'un retour d'expérience dans certains pays ne montrant aucun effet anormal lié à l'utilisation de ces produits.

M. Alain FOUQUET (DDTEFP) demande quelles sont les perspectives de l'entreprise en termes d'emploi. **M. JERONIMO (SNF)** répond que SNF est une des dernières entreprises du secteur en occident. La compétition avec l'Asie est très importante. Par ailleurs, la croissance de l'entreprise se fait sur du développement externe. La volonté pour l'entreprise est de maintenir l'emploi en Europe et en particulier sur le site.

Mme Dominique MICHARD (AQCv) demande quelles sont les perspectives d'expansion du site. **M. JERONIMO (SNF)** répond que SNF dispose d'un outil de production récent ; il n'y a pas de perspective d'extension forte sur les deux à trois années à venir.

3.4 PRESENTATION DU PROJET FINALISE DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) ET DES NOUVEAUX SCHEMAS D'ALERTE DU PLAN D'OPERATION INTERNE (POI) DE SNF

3.4.1 Intervention de M. ROBIN (SIDPC) et de M. CHIROUZE (DRIRE) concernant le PPI

Voir fichier support de présentation : "réunion 09.06.06-prefecture"

M. ROBIN présente :

- les aspects réglementaires liés au PPI,
- le contenu du PPI dont les différents scénarios retenus dans le cadre du PPI (présentation de M. CHIROUZE, DRIRE),
- le principe de l'alerte,
- les modes d'information.

M. ROBIN précise les différents textes utilisés en référence pour l'élaboration du PPI. Le projet tel qu'aujourd'hui finalisé sera :

- soumis à l'avis des Maires concernés,
- porté à la connaissance du public,
- modifié éventuellement en fonction des étapes précédentes,
- validé par arrêté préfectoral.

A l'issue, une brochure réalisée par SNF sera distribuée aux personnes concernées et sera disponible dans les lieux publics tels que les Mairies des zones concernées (rayon de 500 m). Il pourra être relayé dans les bulletins municipaux. Un communiqué de presse sera alors réalisé avec mise à disposition d'un numéro vert spécial grand public.

Dans le cas de SNF, le périmètre d'information préalable et de dimensionnement des moyens à mettre en œuvre est de 500 m, sur la base du scénario de décarboxylation dans le plus gros stockage d'acide acrylique. Le contenu du PPI est le suivant :

- CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES : précise notamment les conditions de déclenchement du PPI,

- CHAPITRE II : SITUATION ET RISQUES : présentation de l'entreprise, des risques générés et de son environnement naturel et humain,
- CHAPITRE III : L'ALERTE : alerte des populations, des services publics et des autorités,
- CHAPITRE IV : DISPOSITIF OPERATIONNEL : structure de commandement, articulation avec le PPI,
- CHAPITRE V : FICHES D' AIDE A LA DECISION à destination de tous les acteurs du PPI,
- CHAPITRE VI : INFORMATION DES POPULATIONS, préalable et permanente,
- ANNEXES : FICHES SYNTHETIQUES DES PRINCIPAUX ACCIDENTS DU SITE.

Voir fichier support de présentation "présentationPPI scénarios"

Les scénarios examinés pour la prise en compte dans le cadre du PPI sont les suivants ; les principales barrières de sécurité associées sont décrites :

- 1) l' incendie de produits inflammables dont les conséquences sont contenues à l' intérieur du site,
- 2) le déversement accidentel de substances dangereuses, géré par la présence de moyens de rétention,
- 3) la dispersion de vapeurs toxiques et explosives (dispersion de vapeurs d' acide acrylique émises à partir de la rétention en cas de fuite) sort des limites de propriété avec un Seuil des Effets Irréversibles (SEI) situé à 245 m,
- 4) polymérisation explosive d' un réservoir d' acide acrylique de 70³m rempli à 5 m³ (hypothèse majorante). Pour ce dernier scénario, le Seuil des Effets Irréversibles (SEI) (lié à la surpression) est situé à 330 m de la source contre 245 m pour le scénario 3). Ce scénario a donc été retenu comme hypothèse pour l' élaboration du PPI. Le scénario est une polymérisation d' acide acrylique non maîtrisée suivie d' une décarboxylation de l' acide non polymérisée, entraînant la création d' un nuage d' éthylène explosif. Les barrières associées sont un suivi de la température et une dilution de l' acide acrylique.

La DRIRE précise que depuis la précédente réunion et depuis les premiers travaux avant les CLICs, les scénarios n' ont pas évolué. Toutefois, l' étude des dangers devra être revue en fonction des nouvelles règles de rédaction des études de dangers de type probabiliste.

Du point de vue de l' alerte, M. ROBIN précise que l' alerte des populations est réalisée par sirène et l' alerte des services et de la Mairie est réalisée par les moyens du Préfet. Par ailleurs, un exercice a été réalisé en juin 2005 et a mis en lumière l' insuffisance sonore du dispositif actuel de SNF (1 sirène) qui n' a pas porté en particulier au hameau de Lapra qui est implanté dans «un creux ». Le dispositif doit donc être complété par SNF qui a d' ores et déjà acheté un ensemble de deux sirènes suite à une étude spécialisée. M. ROBIN présente également le schéma d' alerte du PPI comprenant l' alerte, l' analyse locale et les liens avec les moyens nationaux centralisés ou décentralisés. Les maires sont alertés au-delà des deux communes concernées.

3.4.2 Questions réponses

M. Jacquy BORNE (FRAPNA) demande s' il ne serait pas nécessaire que l' étude des dangers et ses scénarios fassent l' objet d' une tierce expertise. Il s' interroge par ailleurs sur les hypothèses météorologiques prises en compte pour le calcul des 330 m pour le scénario retenu.

M. BAENA (DRIRE) répond que l' étude des dangers a déjà été expertisée par la société SNPE qui a conforté l' étude et qui considère le scénario PPI comme fortement improbable.

M. Jacquy BORNE (FRAPNA) poursuit en demandant quelles sont les responsabilités du tiers expert.

M. BAENA (DRIRE) précise que la tierce expertise réalisée est écrite, en cas de problème, la justice examine l' ensemble des pièces du dossier pour définir les responsabilités de chacun.

M. JERONIMO (SNF) précise que le choix du tiers expert est réalisé sur la base d' une liste de tiers experts reconnus par le Ministère de l' Environnement et que les prochaines versions de l' étude de danger seront réalisées selon une approche probabiliste conformément à la réglementation.

M. BAENA (DRIRE) complète en précisant que si l'étude des dangers est maintenant élaborée par les approches probabilistes, ce n'est pas le cas du PPI qui doit prendre en compte l'accident le plus grave de manière déterministe (quel que soit le niveau de probabilité et les barrières de sécurité mises en place par l'exploitant).

M. SCHALK (Maire d'ANDREZIEUX-BOUTHEON) demande quelles sont aujourd'hui les servitudes, préconisations, à mettre en place dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) dans le rayon de 330 m. **M. BAENA (DRIRE)** indique que le Préfet de la Loire a réalisé un porté à connaissance avec préconisations y compris concernant les axes routiers dès qu'il a eu connaissance des résultats de l'étude des dangers.

Mme MENIGOT (AFL Veauche) demande pourquoi la restriction d'urbanisme retenue soit 330 m est inférieure aux 500 m retenus pour l'information. **M. BAENA (DRIRE)** précise qu'il est sage de ne pas augmenter l'urbanisation dans les 500 m afin de ne pas rendre difficile l'évacuation en cas d'accident. **M. DADOLE (CG Loire)** précise que le projet d'évolution du RD 100 est suspendu. **MME la SOUS-PREFETE** précise que ce dossier routier mérite une réflexion approfondie et que la question reste ouverte aujourd'hui. **Mme MENIGOT (AFL Veauche)** souhaite que l'aménagement du territoire soit réalisé globalement et non pas dossier par dossier.

M. JERONIMO (SNF) indique, suite à divers échanges à propos des sirènes, qu'une étude acoustique a été réalisée pour décider la nature de l'amélioration à réaliser pour pallier l'insuffisance de la sirène actuelle. Cette étude a montré qu'il serait favorable d'implanter deux sirènes sur le site. Toutefois, certaines conditions climatiques (pluie, vent, ...) ne sont pas favorables à l'écoute des sirènes et il doit pouvoir être envisagé des moyens publics complémentaires. **M. ROBIN (SIDPC)** indique que 70 % des véhicules des gendarmes sont actuellement équipés de haut-parleur. **Mme MICHARD (AQC)** s'interroge sur la rapidité de ce système et **M. le Maire de SAINT-BONNET-LES-OULES** souhaite savoir si un système de public ciblé par téléphone est possible ou si une sirène locale est possible. **M. ROBIN (SIDPC)** explique qu'un système d'automate d'alerte existe au niveau de la Préfecture mais que, d'une part, il ne doit pas être saturé par une multiplication des usages et qu'il est très difficile à maintenir dans le temps pour des personnes extérieures à l'administration (numéro de téléphone variable, ...). **M. JERONIMO (SNF)** rappelle que la cinétique de l'incident est lente, qu'il faut au moins 1 h 30 à partir du début de l'incident et que les services de l'Etat sont informés, même si le PPI n'est pas déclenché. Il précise qu'il n'est pas possible pour SNF d'implanter des sirènes en dehors de son site. **MME la SOUS-PREFETE** conclut sur le sujet en signalant que le PPI réalisé est adapté aux spécificités du risque et à la configuration des lieux. Un exercice sera réalisé afin de tester le fonctionnement des deux sirènes en cours d'implantation sur le site SNF. Cet équipement sera doublé par les systèmes de haut-parleurs embarqués dans les véhicules de gendarmes et de pompiers qui disposeront d'une fiche réflexe mentionnant le Hameau de Lapra en priorité ; enfin, la connexion des habitants du hameau sur le système d'automate d'alerte GALA de la Préfecture sera étudié si nécessaire. **M. Jacquy BORNE (FRAPNA)** interroge l'assemblée sur la conduite à tenir pour l'aéroport. **La DRIRE** répond qu'étant donnée son implantation, il n'y avait pas de consigne particulière.

MME la SOUS-PREFETE demande à l'ensemble des membres du CLIC s'ils ont des remarques à formuler ou des avis particuliers sur le projet de document d'information PPI qui sera diffusé auprès du public dans le périmètre des 500 m. Ce projet de plaquette ne donne lieu à aucune observation.

M. Jacquy BORNE (FRAPNA) interroge l'assemblée sur la question du traitement des animaux dans le cadre de l'accident.

M. ROBIN (SIDPC) précise que la Direction des Services Vétérinaires (DSV) est contactée dans le cadre du PPI

M. Jacquy BORNE (FRAPNA) demande que la chasse à balle soit interdite dans le secteur à proximité de l'installation (rayon d'action d'un kilomètre et demi). **M. JERONIMO (SNF)** précise que ce type d'accident est pris en compte dans le cadre du POI et qu'il est inférieur au scénario majorant. **MME la SOUS-PREFETE** précise que l'étude de ce risque devra être approfondie.

Mme MENIGOT (AFL Veauche) souhaite disposer de plusieurs exemplaires de la plaquette d'information.

3.5 PRESENTATION DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

3.5.1 Intervention de M. CHIROUZE (DRIRE)

Voir fichier support de présentation "presentation-InspD05"

Une inspection du Système de Gestion de la Sécurité SGS de l'entreprise SNF a été réalisée le 7 octobre 2005. Le thème de cette inspection était les éléments Importants pour la Sécurité IPS.

Les IPS sont des équipements, opérations ou paramètres Importants Pour la Sécurité, c'est-à-dire ceux dont le dysfonctionnement placerait les installations en situation dangereuse ou susceptible de le devenir, en fonctionnement normal, en fonctionnement transitoire ou en situation accidentelle. Ont été inspectés

- la liste et la méthode détermination des IPS,
- le suivi et l'enregistrement des paramètres IPS,
- la mesure et alarme des paramètres IPS,
- la fiabilité des IPS,
- la maintenance des IPS,
- le dispositif de conduite des unités,
- l'arrêt d'urgence et la mise en sécurité,
- les dossiers de sécurité des procédés.

Suite à sa visite, la DRIRE a envoyé un courrier demandant

- le réexamen du choix des IPS,
- la mise en place d'une procédure pour l'achat d'IPS,
- de compléter les modes opératoires du dossier sécurité.

Une réponse a été apportée par SNF le 6 décembre afin de lever ces remarques.

En 2006, la DRIRE prévoit deux inspections chez SNF une en septembre concernant le SGS et une en fin d'année concernant les rejets atmosphériques.

3.5.2 Intervention de M. GUEHO concernant le SGS

Voir fichier support de présentation "CLIC-09-06-06-YG"

M. GUEHO (SNF) présente le Système de Gestion de la Sécurité SGS et les nouveaux schémas d'alerte du Plan d'Opération Interne (POI).

Le SGS contient les parties suivantes:

- politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) en introduction,
- organisation et formation,
- identification et évaluation des risques d'accident majeurs,
- maîtrise des procédés et d'exploitation,
- gestion des modifications,
- gestion des situations d'urgence,
- gestion du retour d'expérience,
- Audits internes du SGS et inspection DRIRE.

M. GUEHO précise, pour chaque partie, ce qui a été fait en 2005 et ce qui est prévu ou réalisé en 2006.

Concernant la gestion des situations d'urgence, ont été réalisés en 2005

- un exercice PPI « cadre » avec la Préfecture et les services de l'Etat,
- une étude acoustique réalisée par une entreprise extérieure permettant de définir les caractéristiques minimales du système de sirène pour être efficace dans un périmètre de 500

m autour de l' usine,

En 2006, les actions suivantes sont planifiées

- redéfinition des rôles et responsabilité dans le POI,
- mise en place d' une astreinte site semaine (technique et directeur des opérations du POI),
- finalisation de la plaquette d' information PPI,
- réalisation de formation sur les généralités du POI pour les intervenants du POI,
- réalisation de fiches synthétiques sur les produits et sur les accidents majeurs du site pour la Préfecture.

3.5.3. Questions Réponses

Mme MENIGOT (AFL Veauche) s' interroge sur la qualité de l' air dans l' environnement de l' usin**La DRIRE** répond qu' une inspection sera réalisée fin d' année 2006 qui permettra d' évaluer la conformité des émissions de SNF.

M. Jacquy BORNE (FRAPNA) demande pourquoi le sujet de la protection de l' environnement n' est pas traité dans le scénario de polymérisation explosive**La DRIRE** répond que la formulation sera reprise car il faut lire qu' il n' y a pas d' action spécifique à mener pour protéger l' environnement étant donné la nature du scénario (pas d' émission toxique liquide solide ou gazeuse).

M. Jacquy BORNE (FRAPNA) demande si les efforts conduits par l' entreprise peuvent conduire à modifier le PPI. **Le SIDPC** répond que le contenu du PPI peut être lié à des changements de réglementation ou des évolutions de l' usine et qu' au minimum il doit être actualisé tous les cinq ans.

M. Jacquy BORNE (FRAPNA) demande quand sera réalisé le porté à connaissance prévu par le décret du 15 février 2005 pour les locataires et propriétaires**Le SIDPC** répond que le porté à connaissance est réalisé sur la base des Plans de Prévention des Risques. Cela a déjà été fait pour les Plans de Prévention des Risques Inondations PPRI et cela sera fait dès l' approbation des Plans de Prévention des Risques Technologiques PPRT**La DRIRE** précise que l' étude de la nécessité d' élaborer un PPRT pour SNF sera réalisée sur la base de la nouvelle étude de danger probabiliste demandée à SNF.**Mme ALBOUY (DDE)** précise qu' à l' occasion du PPRT, les communes devront réaliser un Plan Communal de Sauvegarde.
